

Pourquoi choisir la conduite accompagnée ?

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus connu sous le nom de conduite accompagnée, est un des modes d'apprentissage accessible aux personnes préparant l'examen du permis de conduire B dès 15 ans. La conduite accompagnée vous permet de pratiquer la conduite sous la supervision d'un accompagnateur de votre choix.

L'apprentissage anticipé à la conduite est très apprécié des jeunes conducteurs, il présente de nombreux avantages.

Roulez en toute sérénité avec la conduite accompagnée

- Acquisition d'une plus grande expérience de la conduite à moindre coût pour compléter votre formation initiale : de nombreux élèves d'auto-école affirment ressentir un manque de pratique au moment du passage du permis B. La conduite accompagnée vous assure de prendre le volant avec plus de confiance ;
- 75% de réussite en moyenne contre 57% en apprentissage classique : encore une fois, le but de la conduite accompagnée est de vous mettre en confiance et de vous apporter l'expérience pratique, nécessaire au bon déroulement de votre examen.

Obtenez votre permis plus rapidement

- Passage de l'examen du permis dès 17 ans pour conduire en autonomie dès 18 ans ;
- 26 heures de conduite nécessaires en moyenne contre 35 heures en apprentissage classique ;
- Réduction de la période probatoire du permis de conduire de 3 à 2 ans : si vous comptez utiliser votre voiture fréquemment dès l'obtention de votre permis de conduire, réduire la période probatoire peut devenir un argument de taille.

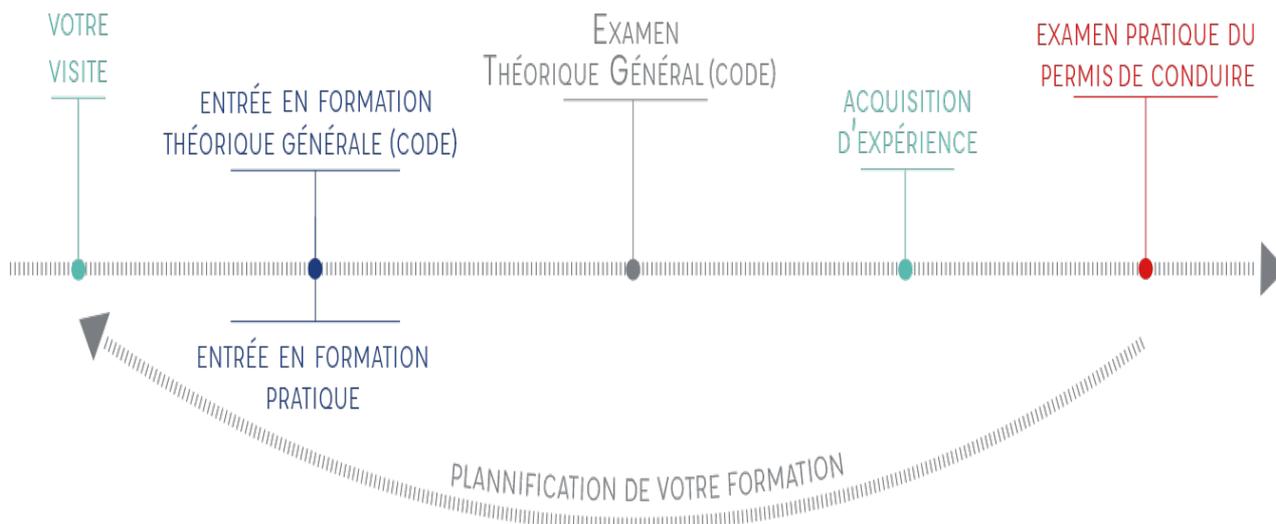
Réduisez les risques (et leurs coûts)

Réduction de la prime d'assurance chez de nombreux assureurs : les tarifs de votre assurance auto peuvent être divisés par deux grâce à la conduite accompagnée (cela dépend de votre assureur évidemment) ;

- Diminution du risque routier constaté pour les enfants des familles ayant choisi cette formule (statistiques MACIF).

Le déroulement de votre formation

Indiquez-nous la date à laquelle vous souhaitez obtenir votre permis de conduire et nous construirons ensemble votre planning prévisionnel de formation en fonction de vos disponibilités et de vos contraintes. Indiquez-nous la date à laquelle vous souhaitez obtenir votre permis de conduire et nous construirons ensemble votre planning prévisionnel de formation en fonction de vos disponibilités et de vos contraintes.



• Notre objectif : vous conduire jusqu'au permis dans les meilleures conditions d'apprentissage et de délais !

1/ L'évaluation initiale obligatoire

Votre formation en combien de temps et à quel prix ?

Avant de débuter votre formation, vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale permis B. Elle permettra de connaître votre niveau et de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaire à l'obtention de votre permis.

2/ La formation code de la route



Des formateurs qualifiés

- Vous participez à des cours avec un formateur ECF certifié
- Vous vous testez lors de séances de préparation à l'examen code



Des outils online

- Vous avez accès à la **Web Formation du code de la route**, notre plateforme d'entraînement et de révision en ligne
- Les révisions et exercices sont synchronisés avec les cours

3/ La formation à la conduite : 20h minimum



Un rythme adapté

L'alternance entre la théorie et la pratique avec des cours de conduite individuels et/ou collectifs pour plus d'efficacité



Des modules de sécurité

Des mises en situation concrètes pour une prise de conscience de vos limites



Un suivi personnalisé

Un accompagnement individuel pour un suivi personnalisé de votre progression

4/ La phase de conduite accompagnée

La phase de conduite accompagnée avant de se présenter à l'examen est d'une durée minimale d'1 an et 3 000 km sont à parcourir. Elle comprend également :

- 1 rendez-vous pédagogique préalable avec l'accompagnateur pour assurer une continuité ;
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'élève pour assurer le suivi.

Une fois ces quatre étapes terminées, vous vous sentirez prêt à passer votre examen du permis de conduire et à prendre la route en toute sérénité !

Quelles limites à la conduite accompagnée ?

Il y a très peu de restrictions à la conduite accompagnée, voici ce que vous devez savoir :

- L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial ;
- L'accompagnateur ne doit pas avoir été condamné pour certains délits (homicides et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'état alcoolique, délit de fuite...)
- Il n'y a pas d'âge limite pour s'inscrire en conduite accompagnée. Cela dit, les personnes plus âgées préfèrent plutôt la conduite supervisée, encadrée par l'auto-école.
- Il est interdit de pratiquer sa conduite accompagnée à l'étranger, vous devrez rester sur les routes françaises.

Quels tarifs/ financements/ Nos formules adaptées

Les auto-écoles ECF proposent des **formules** avec des **niveaux de services différents** et donc des **prix différents**. **Plusieurs solutions de financement** peuvent également vous être proposées selon les agences : permis à 1€ par jour, paiement en plusieurs fois (3, 4 et même 18 fois !), Compte personnel de formation (CPF)...

Pour connaître les tarifs, les formules et les financements possibles, contactez l'auto-école ECF la plus proche de chez vous.

Conduite accompagnée, davantage de liberté

Pourquoi mieux apprendre à conduire ? Quel programme de formation ? Quel est l'utilité de votre livret d'apprentissage ? Comment sont évalués vos progrès ? Comment se déroule les épreuves ? Découvrez pourquoi la conduite accompagnée rime avec plus de liberté !